

Mr ~~DE~~LLUC
Franck
15 Rue du Canal

46100 FIGEAC

CERTIFICAT

Facture N°S2004328 du 30/10/2020

Je soussigné, BOUTIRON Antoine, atteste que notre société a effectué un :

TRAITEMENT CURATIF DES BOIS CONTRE LES INSECTES A LARVES XYLOPHAGES

Sur le chantier: Mr ~~DE~~LLUC
Franck
15 Rue du Canal

46100 FIGEAC

Réserves: Présence d'insectes à larves xylophages de types capricornes et vrillettes dans les bois de charpente / structure. Au vu de l'avancée de l'infestation un traitement par injection et pulvérisation est très indiqué.

- 10 ans sur les bois

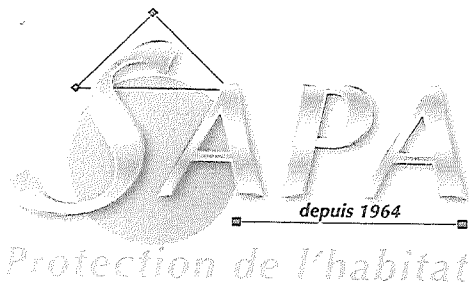
Garantie de ré-intervention en cas de retour des insectes dans les parties traitées

RC AXA POLICE N° 4803921804

Fait à ST GEORGES DU BOIS, le 30/10/2020

pour valoir ce que de droit.

~~SAPA
SIREN : 333.321.479
Capital : 200.000€
TVA intra : FR82333321479~~



Facture client

Référence : S2004328
 Date : 30/10/2020
 Affaire suivie LE TEXIER Loïck

Chantier sjs à :
Mr DEËLLUC Franck
 15 Rue du Canal
 46100 FIGEAC

Mr DEËLLUC
Franck
 15 Rue du Canal

 46100 FIGEAC

TRAITEMENT CURATIF DES BOIS CONTRE LES INSECTES A LARVES XYLOPHAGES

Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant HT
Devis client n° 20648 du 25/09/2020				
TRAITEMENT CURATIF DES BOIS DE STRUCTURE				
BATIMENT PRINCIPAL / RDC J / GARAGE				
TRAITEMENT EN PROFONDEUR DES BOIS DE STRUCTURE				
Poutres sur longueur et encastremets :	132,00	INJ	1,75	231,00
Perçage en diam. 10 mm, tous les 33 cm, au 2/3 de l'épaisseur des bois sur toute la longueur. Double perçage aux encastremets, 1 plein bois et 1 dans la liaison mur/bois. Injection de liquide insecticide jusqu'à saturation.				
TRAITEMENT DE SURFACE DE L'ENSEMBLE DES BOIS				
Bois de charpente :	44,00	MI	2,65	116,60
Application de liquide insecticide par 2 passages de 280 g/m² sur 1 ml au pourtour compris refends.				
Plancher :	23,00	M²	2,65	60,95
Application de liquide insecticide par 2 passages de 280 g/m² sur toute la surface.				
PREPARATION DES BOIS				
Sondage, bûchage, brossage :	44,00	MI	2,85	125,40
Sondage des bois afin de vérifier leur résistance mécanique et de déterminer les zones contaminées puis bûchage et brossage des zones infestées dans le but de faciliter la pénétration du produit de				



Chantier sis à : **Mr DEILLUC**
Franck
15 Rue du Canal
46100 FIGEAC

Facture client	
Référence :	S2004328
Date :	30/10/2020
Affaire suivie :	LE TEXIER Loïck

TRAITEMENT CURATIF DES BOIS CONTRE LES INSECTES A LARVES XYLOPHAGES

Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant HT
préservation. Nettoyage et évacuation des déchets. Pour des raisons de sécurité et de qualité de travail, le client est en charge d'évacuer tous les encombrants en amont du chantier.	23,00	M²	0,90	20,70

Produits utilisés : IFC 300

Date d'échéance	Règlement	Montant
30/10/2020	Chèque	610,12

Bases HT	Taux	Montant TVA
554,65	10,00	55,47

Total H.T.	554,65€
Total T.V.A.	55,47€
Total T.T.C.	610,12€
Acompte versé	0,00€
Net à payer	610,12€

- 10 ans sur les bois Garantie de ré-intervention en cas de retour des insectes dans les parties traitées

RC AXA POLICE N° 4803921804

Présence d'insectes à larves xylophages de types capricornes et vrillettes dans les bois de charpente / structure. Au vu de

Pénalités de retard et paiement : 3 x Intérêt légal - TVA acquittée sur encaissement

En cas de non-paiement à l'issue de l'échéance, une indemnité forfaitaire minimum de 40€ sera appliquée pour couvrir les frais de recouvrement